

## DAVD et Val de Drôme

# plus de 20 ans de cheminement commun

**L'intercommunalité est présente en Val de Drôme depuis le «plan d'aménagement rural» engagé en 1976 par le syndicat d'études et de programmation. Ce dernier sera remplacé par le syndicat d'aménagement du Val de Drôme en 1980, qui deviendra le district d'aménagement du Val de Drôme en 1987. 24 ans de construction progressive, ça mérite bien quelques explications !**

Depuis 1991, la stratégie du DAVD met l'accent sur le développement économique du Val de Drôme, par la création, l'installation, le développement d'entreprises et le lancement d'actions inter-entreprises.

Pourtant, au début de l'intercommunalité en 1976 (qui ne s'appelait pas encore le DAVD), les préoccupations des élus étaient tout autres.

---

*Un objectif commun : assurer le développement du Val de Drôme dans le respect de sa diversité*

---

Les premières actions entreprises concernaient, bien logiquement pour un territoire rural, le secteur agricole. Le cadre de vie des habitants et le tourisme sont également apparus comme des domaines clés pour le développement du Val de Drôme.

Seulement voilà, il fallait d'abord régler les questions liées aux rivières et aux déchets. Les élus se sont donc lancés dans la gestion des déchets, dont le premier objectif était la disparition des décharges sauvages. Les rivières ont été «nettoyées» par la mise en place d'une politique d'assainissement. Des aires de baignade et d'accès ont également été aménagées en bord de rivière.

Et puis, en dehors de l'attraction des populations en période estivale, le cadre de vie des habitants du territoire est important pour faire vivre un pays. Il était donc logique de s'intéresser à la culture, l'habitat, l'emploi et les solidarités.

(qui doit être harmonieux et concerté), d'**environnement** (pour la préservation et valorisation des richesses) et de **solidarité** (entre les communes et avec les habitants).

Mais tout ne s'est pas fait tout seul ni en un seul jour : 24 ans et



Photo F. ARNAUD / DAVD

Pour arriver à un développement équilibré, le district s'est doté, à la demande des communes, de moyens humains, financiers et matériels. Il a développé des compétences multiples, liées entre elles par un objectif commun : assurer le développement du Val de Drôme dans le respect de sa diversité.

Pour poursuivre cet objectif, il a initié un projet global intégrant les notions de **développement**

des partenariats actifs avec les communes et des acteurs locaux et nationaux<sup>(1)</sup> ont permis les résultats actuels.

**Aujourd'hui, le district, c'est 7 domaines de compétences, et 35 communes au service de leur territoire et de ses habitants ! ■**

(1) : notamment l'Europe, l'État, la Région, le Département, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'Adème, éco-emballages, etc.

### Le développement économique, un axe prioritaire

Pour répondre aux besoins des entreprises et créer des emplois, la stratégie adoptée repose sur 4 axes majeurs :

- ▶ L'accompagnement à la **création** d'entreprises,
- ▶ L'accompagnement des entreprises existantes dans leur projet de **développement**,
- ▶ La prospection d'entreprises nouvelles en vue de leur **implantation**,
- ▶ L'impulsion de **partenariats** inter-entreprises.

### Vers une agriculture économiquement forte, de qualité et en harmonie avec le territoire

Les actions en faveur de l'agriculture concernent principalement 4 points :

- ▶ L'accompagnement pour les reprises, la création et le développement d'exploitations,
- ▶ L'aide aux exploitants, par l'information, le soutien des projets, la mise en place d'actions collectives, etc.,
- ▶ Le soutien aux démarches de qualité et d'organisation des professionnels,
- ▶ Le développement des liens entre l'agriculture et son territoire (agro-tourisme, agriculture et rivières, actions agri-culturelles...).

### La gestion des déchets, une action fédératrice

La gestion des déchets est une des premières préoccupations des élus. Elle se divise en 5 parties distinctes :

- ▶ La collecte, le transfert et le traitement des **ordures ménagères**,
- ▶ La **collecte sélective** des matériaux valorisables,
- ▶ La gestion des **déchetteries**,
- ▶ Des **opérations ponctuelles** de type «compostage individuel»,
- ▶ Des **actions de sensibilisation** et d'information comme, par exemple, les interventions menées avec les scolaires.

### Des compétences multiples et complémentaires



### Le cadre de vie et le lien social au cœur de nos préoccupations

Ce vaste secteur participe à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du Val de Drôme par :

- ▶ Des formations au service de l'emploi,
- ▶ La lutte contre les exclusions,
- ▶ Les services à la population pour de véritables services de proximité,
- ▶ L'aménagement de villages,
- ▶ Des actions ponctuelles en faveur du commerce,
- ▶ Un engagement culturel comme vecteur de l'identité du territoire (soutien aux manifestations, réponse aux besoins des associations, organisation des fêtes Caprines avec l'association des Caprines).

### L'habitat, un enjeu pour nos communes

- ▶ Depuis 1982, le DAVD a réalisé plusieurs **opérations programmées d'amélioration de l'habitat** (OPAH), qui ont eu des effets économiques, sociaux, culturels et touristiques.
- ▶ En même temps que les OPAH, **les logements communaux** ont connu un développement considérable. De nombreuses études préalables ont été financées dans le cadre des contrats OPAH signés entre le district et le Cald.



### Tourisme et patrimoine, des atouts pour notre territoire

Les élus souhaitent développer un tourisme respectueux de l'environnement et des paysages, et conforter les séjours en dehors des vacances scolaires. Pour y parvenir, l'accent est mis sur 4 actions principales :

- ▶ La **valorisation du patrimoine** naturel, culturel et bâti,
- ▶ L'**organisation de l'offre** touristique,
- ▶ Le **partenariat et le conseil** aux professionnels et aux acteurs du tourisme,
- ▶ La gestion et valorisation de la **réserve naturelle des Ramières**.



### Contrats de rivière : la vallée de la Drôme est un territoire pilote

Le district assume le contrat de rivière pour l'ensemble de la vallée, en accord avec d'autres structures intercommunales. Il a ainsi piloté le 1<sup>er</sup> contrat signé en 1990, puis le 2<sup>e</sup> signé en mai 1999. Ces contrats permettent :

- ▶ La mise en place de **réseaux d'assainissement** allant des lagunes aux stations d'épuration de toutes tailles,
- ▶ La remise en état et l'**aménagement des bords de rivière**,
- ▶ La création d'une équipe d'entretien des rivières.

### Des résultats encourageants

- ▶ Grâce au dispositif d'aide à la création d'entreprises, le taux de survie moyen à 3 ans des entreprises accompagnées est de 85 %, soit un taux nettement supérieur à la moyenne nationale.
- ▶ Depuis 1991, 570 emplois (directs et induits) ont été créés suite aux actions de développement économique.
- ▶ Les manifestations culturelles soutenues touchent chaque année entre 12 000 et 14 000 personnes,
- ▶ plus de 150 agriculteurs ont bénéficié des programmes de développement mis en place par le DAVD au cours des années 1995 à 2000,
- ▶ 1300 logements locatifs ont été mis sur le marché entre 1982 et 1999, grâce aux programmes impulsés par le DAVD,
- ▶ 11 929 tonnes par an d'ordures ménagères et encombrants, 866 tonnes de verre, 800 tonnes de papier / carton et 83 tonnes de corps creux ont été collectées en 1999.